



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions des invalides

Question écrite n° 44227

Texte de la question

M. Gerard Saumade attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur les consequences du projet d'ecretement des pensions militaires d'invalidite versees aux officiers des grades de commandant a general. Le remplacement du mode de calcul de la pension par un systeme plus defavorable pour les ayants droit suscite inquietude et mecontentement chez les retraites militaires et chez les veuves de retraites militaires concernees. La remise en cause de droits cherement acquis parait, a juste titre, a la fois injuste et discriminatoire. En consequence, il lui demande s'il entend renoncer a l'application de cette mesure.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1997 relatives aux pensions militaires d'invalidite versees au taux du grade et a la limitation de la majoration qui est envisagee. Depuis le depot du projet de loi de finances, les inconvenients presentes par cette mesure et les arguments mis en avant, dont certains ne manquent pas de valeur, ont ete portes a la connaissance du ministre delegue. Aussi, en vue de son examen par le Parlement, c'est-a-dire lors du debat sur le budget des anciens combattants tres prochainement, les services etudient, en concertation avec ceux des ministeres de la defense et du budget, les aménagements qu'il conviendrait d'apporter au dispositif envisage afin de concilier les exigences budgetaires et les interets des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Saumade Gérard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44227

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5473

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6022